

Procès-verbal de la première séance ordinaire du **conseil provisoire de Laverlochère- Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 11-A rue Principale Sud, le 8 janvier 2018 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Barrette.

Son présent : Madame Lyna Pine, mairesse suppléante;
Monsieur Éric Bergeron, conseiller;
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;
Madame Madeleine Frigon, conseillère;
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère ;

Est absent : Madame Marcelle Vilandré, conseillère;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g m.a.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30. Les maires un message à l'assistance.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

18-01-01

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption des procès-verbaux des anciennes municipalités pour décembre 2017.**

Approbation des procès-verbaux des deux municipalités

QUE les membres du conseil de l'ancienne municipalité de Laverlochère ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances régulières et ajournées du 4, 12 décembre et de l'extraordinaire du 12 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-01-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron d'adopter les procès-verbaux des séances régulières et ajournées du 4, 12 décembre et de l'extraordinaire du 12 décembre 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de l'ancienne municipalité d'Angliers ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 11 décembre 2017, tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-01-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 11 décembre 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.- Résolution début de la nouvelle Municipalité.

Signature des effets bancaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers doit nommer des personnes afin de pouvoir fonctionner au niveau financier;

18-01-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron que le maire, Monsieur Daniel Barrette ou en son absence, la mairesse, Madame Lyna Pine , et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Monique Rivest et en son absence la directrice générale adjointe, Madame Isabelle Gallant soit à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Substitut du maire à la MRC

18-01-05

Il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski

❖ Que la municipalité de Laverlochère-Angliers désigne la conseillère Cindy pour être représentante au conseil de la MRC de

Témiscamingue pour le cas où le maire ou la mairesse ne pourrait être présent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Heures d'ouverture du bureau municipal

18-01-06 Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron que les heures d'ouverture du bureau municipal soient : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Bureau secteur Angliers

18-01-07 Il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier que les journées d'ouverture du bureau secteur Angliers sont le mardi et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Par contre l'adresse pour le courrier devra être modifiée à poste Canada pour le 11A rue Principale, C.P.159 Laverlochère, JOZ 2P0. La directrice générale est autorisée à effectuer les changements pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Calendrier des séances

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

18-01-08 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon et résolu unanimement

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil provisoire de Laverlochère-Angliers pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30 :

8 janvier	7 mai	10 septembre
5 février	4 juin	1er octobre
5 mars	9 juillet	12 novembre
9 avril	6 août	3 décembre

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Endroit affichage d'avis public

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité comporte deux centres urbains;

CONSIDÉRANT que le conseil veut informer tous ses citoyens;

18-01-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron que les avis public de la Municipalité de Laverlochère-Angliers soient affichés au bureau municipal de Laverlochère situé au 11-A rue Principale Sud à Laverlochère dans l'agglomération d'Angliers au bureau situé au 14, rue de la Baie Miller à Angliers et sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Numéro des sièges des élus

CONSIDÉRANT l'officialisation du regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les numéros de siège des conseillers des deux anciennes municipalités ne concordent plus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de redonner des nouveaux numéros de siège aux conseillers;

18-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon de nommer les élus municipaux du conseil provisoire ainsi que leurs nouveaux numéros de siège

Maire : Daniel Barette

Mairesse : Lyna Pine, mairesse suppléante

Monsieur Éric Bergeron, conseiller; no 1

Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ; no 2

Monsieur Normand Bergeron, conseiller; no 3

Madame Cindy Cotten, conseillère; no 4

Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ; no 5

Madame Marcelle Vilandré, conseillère; no 6

Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère ; no 7

Madame Madeleine Frigon, conseillère; no 8

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Délégation

CONSIDÉRANT QUE la sec.- trés. directrice générale de la municipalité de Laverlochère-Angliers doit exécuter plusieurs

démarches afin de répondre aux exigences découlant du décret no 1214-2017 daté du 13 décembre 2017 ;

18-01-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de mandater la directrice générale, Monique Rivest, répondante au nom de la municipalité afin de pouvoir procéder aux actions nécessaires pour que la Municipalité de Laverlochère-Angliers puisse être reconnue envers toutes les instances gouvernementales et autres et à signer pour et au nom du conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

6.- Revenus de décembre de Laverlochère

Educ. Pop. Journal	300.00 \$
photocopie	5.32 \$
Election Préfet	5 118.43 \$
Guigues- déplacement	57.96 \$
Location salle	391.00 \$
Partage RH	6 037.66 \$
Foncières	4 899.82 \$
Aqueduc	60.33 \$
Égout	16.76 \$
Traitement des eaux	110.99 \$
Mat. Résiduelle	431.00 \$
Loyer Pavillon	2 500.00 \$
Intérêts	99.76 \$
Revenu de déplacement	20.15 \$
Service incendie Angliers	52.00 \$
Confirmation de taxe	46.03 \$
Droit de raccordement	1 500.00 \$
Boîte à malle	500.00 \$
Total:	22 147.21 \$

6.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs : Secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT QUE le conseil provisoire prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil provisoire prend en compte la liste des comptes à payer;

18-01-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron que les dépenses présentées par l'ancienne municipalité de Laverlochère, pour le mois de décembre 2017 soient autorisées pour des factures s'élevant à 50 370.29\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 285.41 \$ consigné au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 décembre 2017 imprimé le 8 janvier 2018, totalisant des dépenses 66 655.70 \$, plus une somme de 14 584.43 \$ \$ consignée au rapport des salaires nets du 20 décembre 2017, le tout totalisant 8 1240.13 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Secteur Angliers.

18-01-13

Il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'approuver les comptes fournisseurs du mois de décembre 2017 au montant de dix-neuf mille trois cent quarante-six dollars et trente-six cents (19 346.36 \$);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille cent soixante-quinze dollars et dix-sept cents (9175.17 \$), payé par transfert électronique, pour la période du 26 novembre 2017 au 23 décembre 2017;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de décembre 2017 totalisant un montant de deux mille trente-trois dollars et quarante-sept cents (2 033.47 \$);

D'approuver le versement de CSST pour le mois de décembre 2017 totalisant un montant de cent un dollars et quarante-trois cents (101.43 \$)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Personnes endettées.

La **directrice** générale informe le conseil des personnes endettées en date du jour.

7.- Correspondance.

FQM : résolution d'appui de déclaration commune du Forum des communautés forestières.

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

18-01-14

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

MRCT : Projet mise en commun d'une ressource en SST-volet prévention.

Considérant l'annonce, par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, du programme d'« Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

Considérant que le programme offre l'opportunité d'aller chercher un financement à hauteur de 50 % des coûts du projet;

Considérant la demande formulée par certains directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue;

Considérant les obligations de tout employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

Considérant que la MRC de Témiscamingue s'engage à assurer la gestion du projet ainsi que la gestion de la ressource qui sera éventuellement embauchée;

Considérant que les coûts du projet seront facturés à parts égales parmi les municipalités participantes;

Considérant que la MRC de Témiscamingue s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes de réalisation du projet;

Considérant que la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'un financement provenant du programme d'« Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

18-01-15

En conséquence, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement

Qu'advenant une réponse positive suite au dépôt du dossier de candidature en vertu du programme d'« Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal », le conseil provisoire de Laverlochère-Angliers manifeste son intérêt à :

- Participer au projet de mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;
- Défrayer les coûts du projet à parts égales avec les autres municipalités participantes.

Accord de principe pour le dépôt par la MRC de Témiscamingue d'un projet au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (ingénieur civil et/ou mécanique)

Considérant que la MRC de Témiscamingue (pour son bénéfice et celui des municipalités locales intéressées) va déposer un projet au programme de subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) permettant une mise en commun d'un ingénieur civil et/ou mécanique. La MRC étant l'organisme désigné responsable du projet ;

Considérant que la municipalité pourrait avoir besoin des services de cet ingénieur;

18-01-16

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski et résolu unanimement de donner un accord de principe à la MRC de Témiscamingue pour la présentation d'un projet de partage d'un

ingénieur civil et/ou mécanique, dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (projet tel que décrit dans une correspondance du 20 décembre 2017). Si la demande de subvention est accordée, la MRC devra déposer une estimation de la contribution financière attendue de la municipalité. Le conseil municipal pourra alors décider de sa participation définitive au projet.

Règlement sur les animaux de compagnie

Considérant que la MRC de Témiscamingue a déclaré sa compétence en matière de réglementation sur les animaux de compagnie;

Considérant que la MRC de Témiscamingue offre un délai, afin de se soustraire à cette compétence, jusqu'au 13 janvier 2018;

18-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la municipalité de Laverlochère-Angliers se soustrait à cette compétence qu'est la réglementation sur les animaux de compagnie;

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-01-18

Transport Adapté

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement

❖ Que le conseil provisoire de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la **Corporation du transport adapté du Témiscamingue** au montant de 1 378 \$ de l'ancienne municipalité d'Angliers +2 589 \$ de l'ancienne municipalité de Laverlochère totalisant 3 967 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le conseil provisoire de Laverlochère-Angliers accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

Déploiement de la stèle radar 2018.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue gère une stèle radar;

Considérant qu'elle demande aux municipalités quel endroit est à privilégier pour l'année 2018;

18-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon de privilégier les endroits suivants pour l'installation de la stèle radar pour l'année 2018 :

Secteur Laverlochère, entrée sud du village.

Secteur Angliers vis-à-vis l'entrée du centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Toute la correspondance a été vue.

8.- Employés municipaux.

8.1.- Dossier 11 St-Isidore Ouest.

On attend des réponses concernant la porte côté Ouest

8.2.- Étude de faisabilité, TECQ.

Dossier en attente d'approbation.

8.3.- Neige

Les travaux de déneigement des coins de rues, secteur Angliers seront fait cette semaine ainsi que l'installation de plastique dans les fenêtres du centre communautaire.

8.4.- Eau potable secteur Angliers.

Un suivi du dossier est donné.

9- Rapport des comités.

9.1.- Brigade incendie.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler un habit de combat au service des incendies;

Considérant qu'il y a un rabais qui se termine à la fin de janvier;

Considérant que cette somme est déjà inscrite au futur budget de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

18-01-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon de commander un habit de combat et une paire de gants pour une somme de 1 729 \$ plus taxes à l'entreprise « L'Arsenal » payée à même les sommes prévues au budget 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.2.- Commission familiale et MADA.

Rien de particulier.

Commission familiale

Le conseil provisoire demande à monsieur Bernadin Létourneau de continuer de siéger à la commission familiale jusqu'à ce qu'une nouvelle personne prenne la charge.

9.3.- Comité patrimoine.

Rien de spécial.

9.4.- Corporation de développement Laverlochère et Angliers.

Le conseiller est invité à une rencontre de jour.

9.5.- Forêt (Foresterie des Quinze).

Cindy présente le dossier Rémigny et Angliers

Demande une dissolution ou dissociation.

Bilan des actifs financiers. Peut-être une nécessité d'avoir

Résolution

Considérant que l'ancienne municipalité d'Angliers fait partie de Foresterie des Quinze;

Considérant que maintenant Angliers fait partie de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

Considérant que le conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers s'approprie le dossier;

18-01-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski de demander à Foresterie des Quinze de fournir, charte ou constitution, le bilan, les derniers états financiers de Foresterie des Quinze.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.6.- La Régionale.

De l'information est donnée.

9.7.- Éducation populaire.

Le comité est actif.

9.8.- Bibliothèque.

Rien de particulier.

9.9.- Les promoteurs d'Angliers.

Le comité informera le conseil provisoire de leur prochaine rencontre.

10.- Suivi à la dernière séance du conseil.

10.1.- Comité RH.

La firme SMI, débute la phase deux, soit l'implantation les 16-17-18 janvier.

Envoyer la liste à tout le monde. Cindy va m'envoyer la liste pour Angliers.

10.2.- Cotation chauffage édifice du bureau

Les installations Gadi inc, a donné une cotation à 2 862.95 \$ installation thermostats et radiateurs, et à 3 094.80 \$ concernant l'installation de convecteur Stelpro mirage avec thermostat.

Considérant qu'il y a des problèmes au niveau du système de climatisation de l'édifice du siège social de la Municipalité de Laverlochère-Angliers;

Considérant qu'il que depuis l'automne il fait très chaud ou très froid;

Considérant qu'il y a quelques pièces qui ont déjà du chauffage indépendant;

Considérant qu'une cotation afin d'installer un système de chauffage dans les bureaux desservis par le système d'air conditionné a été demandée;

18-01-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier de demander aux installations électriques Gadi inc, de fournir et d'installer des convecteurs Stelpro mirage avec thermostat, dans 7 pièces, au siège social, pour une somme de 3 094.80 \$ tel que présenté dans sa cotation du 21 décembre 2017. Le tout pris à même le budget 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.3.- Rencontre Catherine Marchand.

Présentation des états généraux du Témiscamingue

Envoyer document,

À remettre en mars.

10.4.- Terrains et bois de chauffage.

De l'information est donnée.

11.- Affaires nouvelles.

Règlements.

11.1.- Pouvoirs et obligations additionnels de la directrice générale Avis de motion

Le conseiller Normand Bergeron

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil provisoire de Laverlochère-Angliers, d'un règlement no 2018-01 **relatif aux pouvoirs et obligations additionnelles de la directrice générale.**
- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2018-01 intitulé « **Pouvoirs et obligations additionnels de la directrice générale** » est présenté en même temps que le présent avis de motion est donné.

11.2.- Règles de contrôle et de suivi budgétaire. Avis de motion

Le conseiller Éric Bergeron

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil provisoire de Laverlochère-Angliers , d'un règlement no 2018-02 **relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire.**
- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2018-02 intitulé «**Règles de contrôle et de suivi budgétaire** » est présenté en même temps que le présent avis de motion est donné

11.3.- Règlements sur la circulation et stationnement.

Avis de motion

La conseillère Madeleine Frigon

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil provisoire de Laverlochère-Angliers , d'un règlement no 2018-03 **relatif à la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.**
- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2018-03 intitulé « **Règlement concernant circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec**» est présenté en même temps que le présent avis de motion est donné.

10.4 .- **Budget.**

Avis de motion

Le conseiller Éric Bergeron

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil provisoire de Laverlochère-Angliers , d'un règlement no 2018-04 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception .
- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2018-04 intitulé « **Règlement fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception**» est présenté en même temps que le présent avis de motion est donné

États financiers 2017

Considérant que les deux municipalités se sont fusionnées au 1^{er} janvier 2018;

Considérant que la municipalité doit fournir chaque année ses états financiers;

Considérant que cette responsabilité incombe à chacune des municipalités respectives;

18-01-23

EN CONÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski que le coût de vérification comptable 2017 de l'ancienne municipalité du village d'Angliers et de l'ancienne municipalité de Laverlochère soit assumé respectivement par chacune des anciennes municipalités à même le surplus libre de chacune d'elle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.- **Information du maire.**

L'information est donnée par le maire.

14.-**Période de questions.**

Le maire donne la parole au public. Il reçoit les questions de l'assistance.

15.- **Clôture de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 50.

Daniel Barrette, maire

Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.